E FOOT 38 PV N° 311



du jeudi 29 Septembre 2016

SAISON 2016-2017



Table des MatièresCette Semaine:

BUREAU 3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF 3
COMMISSION D'APPEL 6
COMMISSION DES ARBITRES8
COMMISSION DELEGATIONS 11
COMMISSION ETHIQUE14
COMMISSION FEMININES15
COMMISSION FOOT ENTREPRISE 17
COMMISSION FUTSAL 18
COMMISSION DES REGLEMENTS21
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS 29
COMMISSION TECHNIQUE30
COMMISSION SPORTIVE32
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE 35
UNAF37
COMMISSION DES TERRAINS 39

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN 38360 SASSENAGE

TEL: 04 76 26 82 90 - FAX: 04 76 27 04 62

EMAIL: district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

OS PARTENAIRES





Cohésion Sociale



















REUNION DE BUREAU DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

Présents: MM. BOUAT, DENECHERE, GIROUD-GARAMPON, LOUIS, MALLET, MONTMAYEUR, TRUWANT

En mission: MM. MUFFAT- JOLY - RAYMOND

Divers courriers et mails du club de FC CROLLES :

Le bureau ne pouvait pas vous apporter de réponses à vos questions puisque le dossier était encore en instruction entre les mains de différentes commissions pour décision.



ECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère, Les membres du District de l'Isère, Le personnel administratif,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

au club de Domene et à la famille du joueur de l'équipe seniors, suite à son décès tragique.

VOEUX DES CLUBS



L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu le **26 novembre** au TSF à Voiron.

Les Voeux des clubs devront nous parvenir pour le 24 octobre dernier délai



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

REUNIONS GESTION DES CONFLITS

Le football est source de conflits entre les différentes parties d'une rencontre de football (joueurs, arbitres, dirigeants, spectateurs).

La gestion de ces instants est difficile, nous vous proposons une discussion entre les divers acteurs du football en présence du Docteur Christian SCELLIER Président de la Commission Médicale, et Madame Sabine Ruffio-Thery, psychologue du sport.

Ces réunions sont programmées sur 3 dates :

Lundi 17 octobre 2016 (1 ère réunion) à 19h

Lundi 14 novembre 2016 (2ème réunion à19h

Lundi 12 décembre 2016 (3ème réunion) à 19h

Nous vous avons adressé par la messagerie officielle du club un coupon-réponse à nous retourner pour votre participation, au plus tard le 3 octobre 2016.

Pour information, 15 participants maximum seront inscris par ordre d'arrivée.

CAISSE DE PEREQUATION FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréguation pour les frais d'arbitrage va de l'Excellence à la 3° Division. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la 4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION - EDITION ET EXTRACTION - DERNIER RELEVE) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE Du 17-18 Septembre 2016 Amende 32 € JARRIE CHAMP	3D	PIERRE CHATEL ARBRE DE VIE VEZERONCE HUERT SEYSSINET	U13 FUT 1D 2D
FORFAIT JOURNEE Du 24-25 Septembre 2016 Amende 32 € CHEYSSIEU VOIRON MOIRANS CROLLES CHIRENS	3D FEM U17 U17	FORFAIT GENERAL SENIORS/U19 Du 20-23 Septembre 2016 Amende 90 € VALMONTOISE GONCELIN GRENOBLE DAUPHINE	3D 1D 4D





FORFAIT GENERAL U17/U15/U13 **FM NON RETOURNEE** Du 22 Septembre 2016 **Du 17-18 Septembre 2016** Amende 68 € Amende 75 € CHARVIEU U17 **VER SAU** FEM VOREPPE **VOIRON MOIRANS** U13 FEM LAUZES U17 **FORFAIT GENERAL FOOT A8 VALLEE DU GUIERS** U15 **BOURBRE** Du 22 Septembre 2016 U13 Amende 44 € COTE ST ANDRE FEM

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS:

<u>DISCIPLINE</u>: LEVYN D - MANSEUR A. - AHMED-HEZAM Z. - PAILLOT M. - BILIEU - VELLEE DU GUIERS - VIVIER P. - PLATEL Y - YUKSEL F - KEITA I. - TREVISAN L. - DOLOMIEU - BASS A (VALLEE DU GUIERS) - FERNANDES M.

<u>REGLEMENTS</u>: PAYS ALLEVARD – MARTINEROIS – VEUREY – NOTRE DAME DE MESAGE – VOREPPE – ST HILAIRE DE LA COTE – LCA FOOT 38 – NOTRE DAME DE MESAGE – ST MARCELLIN – DOMENE – MONTEIRO E. - VERSOUD

APPEL: VALLEE BLEUE





PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

OMMISSION D'APPEL

Tél: 04 76 26 87 72

APPEL REGLEMENTAIRE

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H00

REUNION DU MARDI 27/09/2016

Président : M. VACHETTA

Présent : Mrs. LOUIS - KODJADJANIAN

CONVOCATION

DOSSIER N°04 - 2016-2017

Appel du club de FC VALLEE BLEUE contre la décision de la commission des Règlements parue le 22/09/2016 au PV 310, concernant la catégorie Coupe Isère Seniors du 11/09/2016.

Match: VALLEE BLEUE - CESSIEU.

L'audition aura lieu le 11/09/2016 à 19h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DECISION

AUDITION DU MARDI 20/09/2016

DOSSIER N°03:

Appel du club d'AJAT VILLENEUVE de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 13 Septembre 2016 et parue le 15 Septembre 2016.

Composition de la Commission d'Appel du District :

Président : M. VACHETTA

Présents : G. BISERTA, V. SCARPA :

En présence de :

- Mr PASQUIER Mathias, représentant le Président de l'AJAT VILLENEUVE, club requérant
- Mr PASQUIER Thomas dirigeant du club de l'AJAT VILLENEUVE
- Mr LOUIS Janick représentant le bureau du comité directeur

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition, Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision. Jugeant en appel et en dernier ressort,



 Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Qu'il est recevable :

- Considérant que le club de l'AJAT VILLENEUVE interjette appel de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 13 Septembre 2016 parue le 15 Septembre 2016 ayant mis le club de VILLENEUVE en infraction de trésorerie au 18 Juillet 2016 avec interdiction d'engagement d'équipes pour la saison 2016/2017.

SUR CE:

Considérant Article 17 - Règlement financier du district de l'Isère.

17-2 - Modalités de Règlement :

A compter de la date d'émission du relevé de compte, le club fait parvenir son règlement au District sous 2 semaines. Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement automatique, le prélèvement est effectué le 15 de chaque mois.

17-3 - Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.

- Considérant que sur les PV N° 299 du 21 avril 2016 au PV n° 299 du 23 juin 2016 le club de Villeneuve n'est pas mentionné en infraction de trésorerie alors que ce club était débiteur vis-à-vis du district de l'Isère.
- Considérant que le dossier du club n'a pas été transmis à la commission des règlements, de ce fait aucune mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ainsi que par le site internet du district, a alerté le club de Villeneuve de son infraction.

17-6 - Demande d'étalement :

Lorsqu'un club est en difficulté momentanée pour le règlement, celui-ci peut négocier l'étalement de ses dettes auprès de la trésorerie du District avant d'être en infraction. Dans le cas où un étalement des dettes est accordé par la trésorerie du District, celui-ci fait l'objet d'un écrit du District contresigné par le Président ou le Trésorier du club. Cet écrit mentionne les délais, dates et sommes qui doivent être payées. En cas de non-respect de cet étalement, une seule mise en demeure par lettre recommandée avec AR est adressée au club et, sans régularisation de sa part une semaine après l'envoi du recommandé, ce club est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Considérant que le club de Villeneuve a négocié sa dette du mois d'avril et du mois de mai verbalement le jour de l'assemblée générale du district à CHABONS avec deux chèques.

17-4 – Situation du club en début de saison ;

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

- Considérant qu'un chèque de 1732,22€, un autre de 1200€ pour un montant total de 2932,22€ ont été honoré par la banque et encaissé par le district de l'Isère.
- Considérant qu'après recherche la commission d'appel a trouvé d'autres clubs en infraction de trésorerie à la fin de la saison 2015/2016 et au début de la nouvelle saison et que ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une procédure.
- Considérant que le district de l'Isère de football a édicté un règlement financier, que les commissions concernées se doivent de respecter scrupuleusement cette procédure sous peine de mettre le district de l'Isère et ses commissions en difficultés devant les instances officielles.

Qu'en conséquence, il y a lieu d'infirmer la décision de la première instance.



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

PAR CES MOTIFS la commission d'appel du district de l'Isère,

Infirme la décision prise par la commission des règlements prise en sa séance du 13/09/2016 et parue le 15/09/2016 ayant mis le club de VILLENEUVE en infraction de trésorerie au 18 Juillet 2016 avec interdiction d'engagement d'équipes pour la saison 2016/2017 et demande à la commission sportive d'engager dans les compétitions du District de l'Isère les équipes du club de l'AJAT VILLENEUVE à la date du 18 Juillet 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Lique Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

> Le Président Michel VACHETTA



Permanence du Mardi 27 SEPTEMBRE 2016

Président : A. SERVE CTDA: N. BROTONS

Présents: J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO

Tous les arbitres Jeunes et Adultes n'ayant pas suivi la formation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) doivent obligatoirement suivre cette formation la semaine prochaine. Plusieurs sessions sont proposées dans les différents secteurs géographiques du District. Les arbitres Jeunes et Adultes ayant des difficultés ou des réticences à l'utilisation de la FMI sont également invités à se rendre à l'une de ces formations. Cette formation FMI, proposées par les responsables du District de l'ISERE de Football, est OBLIGATOIRE pour arbitrer sur les compétitions utilisant ce système ; à partir de la semaine 41, les arbitres non formés ne seront désormais plus désignés sur les compétitions utilisant la FMI.

Les dates et lieux des formations sur votre boite E-mail

Merci de prendre note, et de contacter Marc MALLET (06 52 97 94 37) pour vous inscrire à l'une de ces formations.

Formation initiale entrée dans l'arbitrage 2016

La prochaine session de Formation initiale entrée dans l'arbitrage aura lieu les 24, 25 et 26 Octobre 2016 au TSF à Voiron.



La fiche d'inscription en ligne.

ATTENTION: Note aux arbitres SENIORS / JEUNES RATTRAPAGE STAGE

Le 11 Novembre 2016 de 7H45 à 12H00

Lieu : Complexe Colette BESSON 274 Route des Bethanies 38430 MOIRANS

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS.

Le Samedi 10 Septembre 2016, ainsi que les arbitres ayant échoué le test physique ou n'ayant pas effectué le test pour différentes raisons

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

<u>Dossiers médicaux des arbitres</u> : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017. Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier. De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

- * Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.
- * Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE. Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION:

Président :

André SERVE Port.: 06 82 75 50 07 / Tél. Dom.: 04 74 86 16 63 - Mail: andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District: 06 95 14 29 38 - Mail District: nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le weekend)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District: 06 17 14 62 03 / Port.: 06 31 79 46 91 Mail:albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District: 06 46 41 36 44 / Port.: 06 70 29 68 27 / Mail: veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port.: 06 81 81 90 32 - Mail: jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District: 07 85 98 74 44 /Port.: 06 16 33 38 84

Mail: fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie: José VELOSO Port.: 07 87 55 57 16 - Mail: jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE

KRISTO Dimitri (CDA): 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN BROUTY Albert (CDA): 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE

MORE Stéphane (CDA): 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA): 06 82 75 50 07



COURRIERS

Courriers divers:

Lique de la GUADELOUPE : Nous faisons le nécessaire.

LRAF: Pris note

Mr LOUIS Janick: Enquête en cours n°05 CDAI 16/17

COURRIERS CLUBS

Olympique Nord DAUPHINE: Enquête en cours n°04 CDAI 16/17

FCSI CHATTE : Ressort de la Comptabilité du DISTRICT.

ES IZEAUX : Nous regardons.

COURRIERS Arbitres:

Mr BARRAL Geoffrey : Pris note
Mr TOUZEL Xavier : Pris note
Mr ZANTOKO Paulo : Pris note

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



REUNION DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

PRESIDENT: CICERON FABIENPortable: 06.33.54.57.25

MEMBRES: BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE GILLES

Permanence Commission: 04.76.26.87.75: tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail: delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par courrier ou mail avec entête du Club.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre. **Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leurs donner : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

COURRIERS:

Courrier reçu:

Rapports reçus : MORE Claude, COTTIER Raphaël, BUOSI Bernard, DUTCKOWSKI Yoan

Rapports en attente de réception :

Demandes de délégué : SEYSSINET, LA CÔTE SAINT ANDRE, LA MURETTE, VALLEE DE LA GRESSE

(Nécessaire Fait)

Indisponibilités : Zine HAMED HEZAM, Bernard BUOSI

Bernard BLANCHEFLEUR	du	02/10/2016	au	02/10/2016
Raphael COTTIER	du	01/10/2016	au	02/10/2016
Patrice BECHET	du	08/10/2016	au	09/10/2016
Bernard BUOSI	du	15/10/2016	au	17/10/2016
Gilles DENECHERE	du	29/10/2016	au	30/10/2016
Bernard BUOSI	du	28/10/2016	au	03/11/2016
Zine AHMED HEZAM	du	08/10/2016	au	09/10/2016

RECTIFICATIF DE DESIGNATION:

	Samedi 24 Septembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais	
U19 1 ^{ère} Division Poule A	RIVES	VINAY	Bernard BUOSI	Frais au Club de Vinay	
	Dimanche 25 Septembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais	
Senior 2 ^{ème} Division Poule B	TUNISIENS Saint Martin d'Hères	ST LATTIER	Claude More Raphaël Cottier	Frais au Club de St Lattier	



DESIGNATIONS:

	Samedi 01 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais	
U19 Promotion Excellence	2 ROCHERS	CROLLES	Bernard BUOSI Amar REMLI	Frais au Club de 2 Rochers	
U19 Excellence	LA MURETTE	MANIVAL	Bernard BLANCHEFLEUR	Frais au Club de La Murette	
U19 Excellence	COTE SAINT ANDRE	MARTINEROIS	Claude MORE	Frais au Club de La côte Saint André	
U19 1ère Division Poule A	SEYSSINET 2	FONTAINE	Zine AHMED HEZAM Ridha GUEDOUAR	Frais aux 2 Clubs	

	Dimanche 02 Octobre				
Catégorie Club recevant Club visiteur Délégué désigné Répartition des fi					
Senior 3 ^{ème} Division Poule F	RO-CLAIX 2	LIERS	Estelle STAES	Frais au Club de Liers	
Senior 1ère Division Poule D	UNIFOOT	RIVES	Patrice BECHET	Frais au Club de Rives	

Samedi 08 Octobre				
Catégorie Club recevant Club visiteur Délégué désigné Répartition des fr				
U19 Excellence	MANIVAL	CÔTE SAINT ANDRE	Aldo BALDINO	Frais au Club de Côte Saint André

Samedi 15 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 Promotion Excellence	2 ROCHERS	ISLE D ABEAU	Yoan DUTCKOWSKI	Frais au Club de 2 Rochers



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016



Réunion Commission du 27 septembre 2016

Présents: MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR

COURRIERS

Rapport délégué officiel : M. BUOSI sur le match U19 Rives / Vinay manque personnes à l'encadrement pour les 2 équipes.

RECIDIVE CLUBS

RAPPEL RECIDIVE CLUB

Ci-dessous en complément du tableau que vous pouvez retrouver sur le site du district onglet « éthique », les clubs qui doivent effectuer des formations et la date butoir où ces formations doivent être terminées y compris la certification:

CLUB CONCERNE	DATE BUTOIR
MISTRAL	29/10/2016
CHATTE	10/12/2016
BOURBRE	23/12/2016
VILLENEUVE	03/03/2017
SUD ISERE	31/03/2017
MARTINEROIS	24/03/2017
FC2A	14/04/2017
VILLENEUVE	12/05/2017
ESPOIR ST CLAIROIS	19/05/2017
VILLENEUVE	30/06/2017



Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boite mail officielle du club dès la parution de la sanctionet le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

De plus lors de la parution des dates de formation de la saison 2016-2017 tous ces clubs ont reçu l'information directement sur leur boite mail officielle.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au <u>président du club</u>

Listes reçues: Manival, Izeaux, Asieg, UOP, St Hilaire de la Cöte, Tignieu Jameyzieu, Union Nord Isere, Noyarey, Ver Sau, Lca, Lauzes, Anthon, Miribel, Oyeu, Liers, Pays d'Allevard, Four, La Batie Divisin, St Quentin, Sud Isère, , Bourg d'Oisans, Chabons, Seyssins, St Joseph de Rivière, Vallée du Guiers, St Geoire en Valdaine, Deux Rochers, Beauvoir, St Marcellin, Turcs de la Verpillère, Unifoot, Ruy Montceau, Mos3r, Goncelin, Entent foot etangs, Beaurepaire, Asieg, Voreppe, St Lattier, Susville, Valondras, Cassolard Passageois, Cvl 38, Vareze, Tullins, St André le Gaz, St Antoine, Pontcharra, Estrablin, Cessieu, Artas, charantonnay, Claix, Domarin, Malhoraise, Martinerois, Olympique Nord dauphiné, Thodure, Velanne, Veurey

Listes transmises semaine 38 : Thodure, Veurey, st Marcellin, Vareze, Valondras, Tullins, Tignieu, St Andre le Gaz, Artas Charantonnay, Domarin

Listes en attente: St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Seyssins, Cassolard Passageois, Cvl 38, St Antoine, Pontcharra, Estrablin, Claix, Mahoraise, Martinerois, Velanne

Nous vous conseillons de vous reporter à l'article 44 des règlements du district.



Réunion du Mardi 27 septembre 2016

<u>Président</u>: J. Issartel

Présents : Th Truwant, Annie Brault

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

IMPORTANT

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

CHAMPIONNAT A 11

COURRIERS: LIGUE RHONE - ALPES, VALLEE BLEUE, LA COTE SAINT ANDRE, SAINT SIMEON DE BRESSIEUX, NIVOLAS VERMELLE, ARTAS CHARANTONNAY, HAUTE TARENTAISE, L C A FOOT, SUD ISERE, SURIEUX, PONT DE BEAUVOISIN, VINAY, RACHAIS

DEROGATION U 16 F / U 17F pour jouer en seniors (compétitions district) La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur de la ligue (uniquement pour jouer en équipe 1e)

Le document pour cette dérogation est à télécharger sur le site de la lique, dans le moteur de recherche : tapez sur classement, puis cliquer sur classement U16 en U19. Vous n'avez plus qu'à télécharger le document à remettre au médecin fédéral

Important : cette année, la commission des arbitres va promouvoir l'arbitrage au féminin. Une action de promotion aura lieu lors du rassemblement féminin du 2 octobre 2016 à Crolles.

Le rassemblement féminin aura lieu à Crolles. Inscriptions et informations : se reporter dans l'onglet féminin

CHAMPIONNAT A 11

La 2e journée du 25 septembre 2016 est reportée au 9 octobre 2016

A l'issue de la 1° phase sera disputée une seconde phase avec une poule Excellence de 8 équipes et une poulde promotion d'excellence avec 9 équipes

La poule d'Excellence sera composée des deux premiers de poule de brassage et des 2 meilleures 3° de poule de brassage

CHAMPIONNAT U 15 F

Rappel: peuvent jouer dans cette compétition les U15F, U14F, U13F et 3 joueuses U12F au maximum par équipe. Début du championnat le 8 octobre 2016

Les matchs se dérouleront en 2 mi-temps de 35 minutes; les règles du jeu sont les mêmes que les U18F, le ballon est de taille 4

Ce championnat expérimental pour la phase de brassage, se déroulera avec 2 poules de 7 équipes en match aller

Poule A: 2 ROCHERS, SURIEUX, G F 38, RACHAIS, SUD ISERE, L C A FOOT, PONT DE BEAUVOISIN

Poule B: CREYS MORESTEL 1, VALLEE DU GUIERS, CORBELIN, CREYS MORESTEL 2, VILLEFONTAINE, NIVOLAS, NORD DAUPHINE Calendrier ce jeudi en après-midi

COUPE U 15 F

La coupe se déroulera selon la formule « échiquier » sur 3 ou 4 tours





CHAMPIONNAT U 18 F

COURRIER: SURIEUX

Le règlement U 18 F est le même que le règlement U 13 à l'exception des remplacements qui sont multiples (2 remplacements autorisés dans les 10 dernières minutes) ; le nombre de remplaçantes est de 4 au maximum ; le ballon taille 5 : les mi – temps sont de 40 minutes

Poule B: RACHAIS - FONTAINE du 8 octobre 2016 : manque accord de FONTAINE

Poule D: LA COTE SAINT ANDRE: forfait général

COUPE A 11 MONIQUE BERT

LA MOTTE SERVOLEX

Vous pouvez vous inscrire en coupe de l'Isère, par mail avec l'accord du district de Savoie

COUPE DE FRANCE

VER SAU, VOIRON / MOIRANS, ainsi que NIVOLAS et RUY MONTCEAU évoluant en ligue se sont qualifiés pour le 2e tour de la coupe de France.



REUNION DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

Présents: Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI.

Excusé: Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

10. Air Liquide : trésorerie, noté. Transmis aux commissions compétentes.11. Air Liquide : frais mutation, noté. Attente régularisation avant suite à donner.

12. Communaux SMH: noté, réponse suit par mail.

13. Jérôme PAGLIARO: noté.

ENGAGEMENTS ET LICENCES

Joueurs et Dirigeants : le 03/10/2016 approche...et, à ce jour, seulement 13 dirigeants et 49 joueurs sont actuellement licenciés (6 clubs différents). A noter les demandes en attente de validation de 10 licences dirigeants et 58 licences joueurs (8 clubs) : à ce jour, démarrer le 10/10/2016 n'est pas envisageable.

COMPETITIONS

Si les compétitions ne peuvent démarrer le 10/10/2016, la CFE sera sans doute amenée à revoir le planning des coupes. Pour rappel, les lundis 17/04, 01/05, 08/05 et 05/06/2017 seront fériés.

<u>Coupes de l'Isère à 11</u> (coupe de l'Isère et coupe repêchage René Laffont) : les équipes foot à 8 peuvent participer aux coupes foot à 11. S'inscrire auprès du district avant le 18/10/2016.

Championnat: le calendrier paraîtra dans le prochain PV.



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016



REUNION DU MARDI 27/09/2016

Présents: LOUIS J, CARRETERO C, MUFFAT-JOLY M.J

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Suite à la réunion de début de saison du vendredi 02/09/16, la commission vous rappelle que tous les clubs absents auront leurs rencontres perdues tant qu'ils ne se seront pas présentés au DIF auprès de la Commission Futsal.

Club ne s'étant pas présenté auprès de la commission Futsal au DIF en date du 27/09 : Martinerois Futsal,

COURRIERS:

Le match Touvet Terrasse / FC Voironnais 2 est inversé. Il se jouera le Mardi 04/10 à 21h00 (Gymn. Lafaille). F.O. Rivois: Modification pour le match contre Mistral, il se déroulera le Samedi 01/10 à 20h30 (Gymn. Lafaille) Le match Arbre de Vie / A.J.F.C : Le vendredi 30/09 à 20h30 (Gymn. COSEC, Bourgoin).

COORDONNEES DU CLUB AJFC: M. DEBECHE Karim: 06 98 80 34 24 Gymnase de Chasse sur Rhone - rue du Sentier - 38670 CHASSE SUR RHONE

INFO

Une réunion pour l'éventuelle création d'un championnat U10 et/ou U13 se déroulera le mercredi 05/10 à 19h00 au District de l'Isère (Sassenage).

ATTENTION vous devez nous renvoyer les coordonnées de votre correspondant d'équipe, le lieu, l'heure et le jour de la rencontre ainsi que l'AOP (arrête d'ouverture au public fait par les mairies)

Ces infos doivent obligatoirement nous être communiquées par mail à l'adresse LRAF.ORG.

AOP recus: RCA, AS Domarin, JOGA, Pays Voironnais, Espoir futsal 38.

COUPE NATIONALE FUTSAL

Tour de cadrage :

Arbre de Vie / Mistral : Le vendredi 07/10 à 20h30

Touvet Terrasse / F.O. Rivois: Match inversé le lundi 03/10 à 20h30 (Gymn. SIS, Rives)

Froges / RCA:?



COUPE DEPARTEMENTAL FUTSAL

Liste des équipes engagées ce jour :

- Domarin
- Espoir Futsal
- RCA 1
- RCA 2
- JOGA 2
- Arbre de Vie 1
- Arbre de Vie 2
- Futsal O. Rivois
- L'Isle d'Abeau 2
- Pays Voironnais
- Vie et Partage 2
- Touvet terrasse 1
- Mistral
- Nuxerete

Info : Le F.C Picasso n'ayant pas d'équipe en District de l'Isère, ne peut pas participer à la Coupe Départementale Futsal.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE: (journée 3)

A jouer au plus tard le 16/10/2016.

A.J.F.C 1 / RCA 1:

Seyssinet A.C 1 / L'arbre de Vie 1 : Le dimanche 16/10 à 14h00 (Gymn. Nominé, Seyssinet). Mistral Grenoble 1 / Club Martinérois 2 : Le vendredi 07/10 à 20h30 (Gymn. Ampert ,Grenoble). JOGA 2 / Futsal O. Rivois 1 : Le samedi 01/10 à 17h30 (Gymn. Reynies Bayard, Grenoble). Espoir Futsal 38 1 / Vie et partage 2 : Le lundi 17/10 à 19h30 (Gymn. St Alban de Roche).

Le club de Martinérois : leur dossier sera transmis à la commission des règlements.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE

A jouer au plus tard le 16/10/2016

RCA 2 / Nuxerete : Le dimanche 16/10 à 19h30 (Gymn. Du Vergeron, Moirans)

Touvet Terrasse 2 / L'Isle d'Abeau 2: Le dimanche 16/10 à 18h30 (Salle du Bresson, Le touvet)

Pays Voironnais 2 / Exempt:

Arbre de Vie 2 / Touvet Terrasse 1 : Le vendredi 14/10 à 20h30 (Gymn. COSEC Bourgoin)

F.O.C Froges / Domarin : Le match risque d'être inversé.

Exempt / Etoile Futsal:

CHAMPIONNAT U17

Equipes pré-engagées : RCA, Pays Voironnais

CHAMPIONNAT Féminin:

Equipe pré-engagée : Vie et Partage

MERCI AUX CLUBS INTERESSES PAR LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT FUTSAL U17 ET UN CHAMPIONNAT FEMININES DE CONFIRMER LEUR VOLONTE DE S'ENGAGER AUPRES DE LA COMMISSION FUTSAL DU DISTRICT DE L'ISERE PAR MAIL OU COURRIER. LA COMMISSION SE TIENT A DISPOSITION DES CLUBS INTERESSES PAR CES COMPETITIONS.

TABLEAU INFO DES CLUBS FUTSAL.

COORDONNEES RESPONSABLES CHAMPIONNAT : CARRETERO Christophe 06.99.88.64.01 e mail : carretero.c70@gmail.com



PV N° 311 **JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

CLUBS FUTSAL - SAISON 2016-2017

Λ° ΔΕΕΙΙ	NOM DU CLUB	COORDONNEES	COORDONNEES	DATE + HEURES
AFFIL	NOW DO CLOD	RESPONSABLE DU CLUB	GYMNASE	DE MATCHS
563851	ESPOIR FUTSAL 38	HERRERA Lionel 06.11.49.79.75	Gymnase St Alban de Roche LieuDit Rousset 38080 St Alban de Roche	Samedi à 15h00
	A.S DOMARIN	NICAISE Yoland 06.10.69.49.12	Complexe Sportif 22 avenue des noyers 38300 DOMARIN	Dimanche à 11h00
554020	FUTSAL CLUB DE L'ISLE D'ABEAU	BOURICHA Nourredine 06.67.30.28.27	Gymnase St Hubert Bd St Hubert 38080 L'Isle d'Abeau	Dimanche à 19h
	A.J. F.C			Dimanche à 19h00
581081	FUTSAL RACING CLUB ALPIN	TALIB Mohamed 07.82.22.77.84	Gymnase Le Vergeron Rue de la Galifette 38430 Moirans	Dimanche à 19h30
848046	FUTSAL O.RIVOIS	TEIXEIRA Manuel 06.50.36.46.32	Gymnase Lafaille 861 route du guillon 38500 COUBLEVIE	Samedi à 20h30
590636	J. O. DE GRENOBLE A.	ADLA Mehdi 07.60.02.24.58 FAYCAL Yadel 06.03.03.86.25	Gymnase Reynies Bayard 10 rue Léo Lagrange 38000 Grenoble	Samedi à 17h 00
	F.O.C. FROGES	KHENNINE Abdelmalek 06.73.38.88.21	PAS DE GYMNASE A CE JOUR	
590492	FUTSAL ETOILE FONTAINE	BENABDELOUAHAB Mohamed 06.51.90.72.04	Gymnase Jules Valles 23 rue des Alpes 38600 Fontaine	Dimanche à 17h00
590490	MARTINEROIS DE FUTSAL			
539465	MISTRAL F.C. GRENOBLE	BENTRIMA Ouassim 06.10.50.09.68	Gymnase AMPERT 74 rue Anatole France 38100 GRENOBLE	Vendredi : 20h30
550619	NUXERETE FOOT SALLE 38	FABRY Guillaume 06.60.10.88.87	Gymnase Charles de Gaulle route de la vanne 38360 Noyarey	Samedi : 17h00
550893	PAYS VOIRONNAIS FUTSAL	EL MALHAOUI Younès 07.51.18.72.78	Gymnase Lafaille 861 route du guillon 38500 COUBLEVIE	
519935	SEYSSINET PARISET A.C.	ARCHI Karim 06.75.94.20.65	Gymnase Nominé SEYSSINET 19 avenue du Général De Gaulle 38170 SEYSSINET	Dimanche à 14h00
	A.S. TOUVET-TERRASSE	UGOLINI Francis 06.80.20.52.44	Salle du Bresson Complexe sportif du Bresson 38660 Le Touvet	Dimanche à 18h30
553088	VIE ET PARTAGE	1°: ZEBBAR Younès: 06.30.29.19.60 2°: DA SILVA Anthony: 06.11.57.65.83	Gymnase Croix de verrine 23 avenue du 8 Mai 1945 GRENOBLE	Samedi à 18h00
	ARBRE DE VIE	ZENAINI Karim 07.61.37.31.60	Gymnase COSEC 23 rue Georges Cuvier 38300 BOURGOIN-JALLIEU	Vendredi à 20h30
	AJFC:	DEBECHE Karime 06.98.80.34.24	Gymnase de Chasse/Rhône Rue du Sentier 38670 CHASSE/RHONE	Dimanche à 19h





REUNION DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

Présents: Mrs BOULORD, BONO, CHAMBARD, SEGHIER, REPELLIN, VITTONE, PINEAU, ROBIN, MARTIN.

Excusé: M. BOYER.

LICENCES - DELAI DE QUALIFICATION

Délai de qualification : (art 89 des RG)

Tél. 04 76 26 82 96

Le joueur amateur est qualifié pour son club quatre jours francs après la date d'enregistrement de sa licence si le dossier est complet - (à titre d'exemple : si la date d'enregistrement de la licence est 1^{er} septembre, ledit joueur est qualifié le 6 septembre).

Date d'enregistrement pour dossiers complets (article 82 des R.G.)

Pour les dossiers complets ou complétés avant la date d'échéance indiquée ci-dessus, la date d'enregistrement imprimée sur la licence est celle de la saisie par le club dans footclubs.

Cette date sert de référence pour le calcul du délai de qualification.

Date d'enregistrement pour les dossiers avec pièce manquante :

En cas de pièces refusées, le délai de 4 jours pour compléter le dossier tout en gardant la date d'enregistrement partira de la notification du refus par la ligue uniquement dans le cas d'un premier refus.

A défaut, la date d'enregistrement sera celle de la dernière pièce scannée et validée par la ligue.

COURRIERS

AJAT VILLENEUVE : la commission d'APPEL, en séance du mardi 20 septembre ayant statué :

« la commission d'appel du district de l'Isère : Infirme la décision prise par la commission des règlements en sa séance du 13/09/2016 et parue le 15/09/2016 ayant mis le club de VILLENEUVE en infraction de trésorerie au 18 Juillet 2016 avec interdiction d'engagement d'équipes pour la saison 2016/2017 et demande à la commission sportive d'engager dans les compétitions du District de l'Isère les équipes du club de l'AJAT VILLENEUVE à la date du 18 Juillet 2016 ».

La C.R. décide que le match comptant pour la première journée EYBENS / VILLENEUVE du championnat EXCELLENCE se jouera à une date fixée par la commission sportive.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

Claix : la feuille de match ayant été signée par les capitaines et l'arbitre à Ilssue de la rencontre, il n'est plus possible d'apporter la moindre modification.

Rencontres reportées avec l'accord préalable de la commission des règlements :

catégorie	poule	Club recevant	Club visiteur
U17	А	ST PAUL DE VARCES	4 MONTAGNES
U17	A	MISTRAL	U.S.V.O.
U17	А	BOURG D'OISANS	LE VERSOUD
U17	В	MOIRANS	GROUPEMENT SUD DAUPHINE 2



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

F.M.I.

Toute équipe en déplacement doit avoir ses licences originales en sa possession. Les photocopies papier ou sur les portables ne sont pas admises.

FEMININES U15F

Le ballon utilisé lors des rencontres officielles est de taille 4. Les matchs se déroulent en deux mi-temps de 35 minutes. Les règles du jeu sont les mêmes que pour les U18F.

ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES.

Art. 44 des règlements généraux du district de l'Isère. Cet article est applicable dès cette saison 2016-2017. Un éducateur ne peut être arbitre-assistant ni délégué club. Un joueur ne peut être dirigeant que s'il ne joue pas

EDUCATEUR

ARBITRE ASSISTANT

DELEGUE CLUB 2 licenciés

DELEGUE CLUB 1 licencié avec brassard

peut être le délégué club 2

inscrit comme délégué bénévole adjoint 1 sur la F.M.I. si pas assistant bénévole

se rend le cas échéant disponible auprès du délégué officiel

met la feuille de match à disposition des équipes 1 h 00 avant la rencontre

présente à l'arbitre le ballon du match

accueille les officiels et les visiteurs

s'assure du règlement des indemnités des officiels

organise le retour des officiels et des visiteurs (collation et retour)

inscrit comme délégué bénévole principale sur la F.M.I.

inscrit comme délégué bénévole adjoint 2 (à l'extérieur).

assure la sécurité des officiels

assure la police de terrain (environnement, public)

fait dégager les accès aux vestiaires à la mi-temps et à la fin du match.

accompagne les officiels jusqu'à leur vestiaire

interdit à tout spectateur de pénétrer sur le terrain.



RAPPEL aux CLUBS d'EXCELLENCE et de PROMOTION EXCELLENCE

Pour la saison 2016-2017, les clubs des poules Excellence et Promotion d'Excellence Seniors doivent communiquer le nom de leur éducateur par saisie Footclubs mais également par messagerie officielle au District. Clubs n'ayant pas encore communiqué leur éducateur à ce jour :

EXCELLENCE: ECHIROLLES, CREYS MORESTEL

PROMOTION EXCELLENCE, poule A: CROLLES, ISLE D'ABEAU, VOIRON-MOIRANS

PROMOTION EXCELLENCE, poule B: CLAIX, SAINT ANDRE LE GAZ.

21-2 – Championnats:

21-2-1 - Excellence:

✓ Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations).

√ Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser Durant la première saison d'accession les services d'un éducateur diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. Cette dérogation n'est valable qu'une saison. Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.

- ✓ Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur.
- ✓ Les clubs participants à ce championnat doivent avoir désigné l'éducateur titulaire du diplôme défini ci-dessus, avant le 1er match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avant le 1er match de championnat encourt une amende de 50 € fixée par le Comité de Direction par match de championnat. A l'expiration du délai de 60 jours, une lettre recommandée avec accusé de réception est adressée au club, l'avisant de l'irrégularité de sa situation. Il encourt, en sus de l'amende, la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées jusqu'à régularisation.

Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré : Le club qui ne dispose pas de la présence physique, avec inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme requis, est pénalisé en plus de l'amende par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées. Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.

Club d'excellence n'ayant pas l'éducateur avec le diplôme CFF3

• FC 2A: Mr BEHLOUL Salim: Initiateur 1

AJAT VILLENEUVE : Pas d'éducateur déclaré

21-2-2 - Promotion d'Excellence

b. Obligations concernant l'éducateur:

✓ Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF2 (ou ses anciennes appellations) Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. Cette disposition n'est valable qu'une saison Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF2 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.

✓ Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur.

- Les clubs participants à ce championnat doivent avoir désigné l'éducateur titulaire du diplôme défini ci-dessus, avant le 1er match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avant le 1er match de championnat encourt une amende de 50 € fixée par le Comité de Direction par match de championnat. A



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

l'expiration du délai de 60 jours, une lettre recommandée avec accusé de réception est adressée au club, l'avisant de l'irrégularité de sa situation. Il encourt, en sus de l'amende, la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées jusqu'à régularisation.

Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré : Le club qui ne dispose pas de la présence physique, avec inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme requis, est pénalisé en plus de l'amende fixée par le Comité de Direction, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées. Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.

Club de promotion d'excellence n'ayant pas l'éducateur avec le diplôme CFF2

- Poule A: VOREPPE: Mr JENDREJESKI Joseph diplôme Initiateur 1
 - VEZERONCE-HUERT : Mr FERNANDEZ José Initiateur 1
- Poule B: VEUREY: Mr CRISCI Serge Initiateur 1
 - o ECBF: Mr DUBOIS Jacques Initiateur 1 Dérogation accordée passage du CFF2 dans la saison.
 - SAINT ANDRE LE GAZ : Mr AYME Lillian Initiateur 1 Dérogation accordée une saison Educateur ayant fait monté l'équipe

ENTENTES

N°1: U15: AS GRESIVAUDAN / CA GONCELIN

Entente gérée par GRESIVAUDAN

N°2: U17: CA GONCELIN / AS GRESIVAUDAN

Entente gérée par GONCELIN

N°3: U13: CHABONS / OYEU Entente gérée par CHABONS

N°4: U10/U11: CHABONS / OYEU Entente gérée par CHABONS

N°5: U10: VIRIEU / VALONDRAS

Entente gérée par VIRIEU

N°6: U10 / U11: VIRIEU / VALONDRAS

Entente gérée par VIRIEU

N°7: U13: VIRIEU / VALONDRAS Entente gérée par VALONDRAS

N° 8 : U15 : CHABONS / OYEU / VIRIEU / VALONDRASEntente gérée par OYEU

N°9: U17: CHABONS/ OYEU / VIRIEU / VALONDRAS

Entente gérée par CHABONS



N°10: U19: BALMES NORD ISERE / LAUZES

Entente gérée par LAUZES

N°11: U17: LAUZES / BALMES NORD ISERE

Entente gérée par LAUZES

N°12: U15: BALMES NORD ISERE / LAUZES

Entente gérée par BALMES NORD ISERE (attention : entente uniquement pour l'équipe 2 vu le nombre de licences

30 à Balmes NI)

N°13 : U17 : ECBF / EFDE Entente gérée par ECBF

N°14 : U15 : ECBF / EFDE Entente gérée par ECBF

N°15: U13: CHIRENS / ST CASSIEN

Entente gérée par CHIRENS

N°16: U15: CHIRENS / ST CASSIEN

Entente gérée par CHIRENS

N° 17: U10-U11: ST CASSIEN / CHIRENS

Entente gérée par ST CASSIEN

N° 18: U17: CHIRENS / ST CASSIEN

Entente gérée par CHIRENS

N°19: U10-U11: CESSIEU / SEREZIN TOUR

Entente gérée par CESSIEU

N°20: U15: CESSIEU / SEREZIN TOUR

Entente gérée par CESSIEU

N°21: U13: SEREZIN TOUR / CESSIEU

Entente gérée par SEREZIN

N°22: SENIORS 4º Division: FLACHERES / ECBF

Entente gérée par FLACHERES

Attention pas de possibilité de montée

N°22: SENIORS 4ème Division: FLACHERES / ECBF

Entente gérée par FLACHERES

N°23: U14-U15: CVL38 / F.C SEVENNE

Entente gérée par CVL38

N°25: FEMININES U14-U18: FC LA COTE SAINT ANDRE / ST SIMEON SPORTS

Entente gérée par LA COTE SAINT ANDRE

N°26: U15: FC LA COTE SAINT ANDRE / ST SIMEON SPORTS

Entente gérée par ST SIMEON SPORTS

N°27: U15: FC LIERS / COMMELLE



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

Entente gérée par COMMELLE

N°28: U17: FC LIERS / COMMELLE

Entente gérée par LIERS

N°29: U14-U15: FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE

Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°30: U12-U13: FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE

Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°31: U10-U11: FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE

Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°32: U19: DOMENE / LE VERSOUD

Entente gérée par DOMENE

N°33: U15: U.S. VALMONTOISE / E.S. PIERRE CHATEL

Entente gérée par E.S. PIERRE CHATEL

N°34: U16-U17: FC VAREZE / FC COLLINES

Entente gérée par FC VAREZE

N°35: U10-U11: FC VAREZE / FC COLLINES

Entente gérée par FC VAREZE

N° 36: FEMININES à 8: ES IZEAUX / AS BEAUCROISSANT

Entente gérée par E S IZEAUX

N°37: U 15: AS TOUVET LA TERRASSE 38 / FC LES PETITES ROCHES

Entente gérée par AS TOUVET LA TERRASSE

N° 38: FEMININES à 8 / FC VAREZE / AS CHEYSSIEU

Entente gérée par FC VAREZE

N° 39: U10-U11: 1 2 3 BOUGE (TENCIN) / C A GONCELIN

Entente gérée par 1 2 3 BOUGE (TENCIN)

N°40: SENIORS 4ème Division: AS VALONDRAS / CS VIRIEU

Entente gérée par VALONDRAS. Attention pas de possibilité de montée

N°41: U15: FC VAREZE / FC COLLINES

Entente gérée par FC VAREZE

N°42: U15: FC VOIRON-MOIRANS / AFP VOIRON

Entente gérée par AFP VOIRON

N°43: U13: FC VOIRON-MOIRANS / AFP VOIRON

Entente gérée par FC VOIRON-MOIRANS

N°44: U14-U15: ST ANTOINE L'ABBAYE / US RO-CLAIX

Entente gérée par US RO-CLAIX

N° 45: U13: PIERRE CHATEL / ND DE MESAGE



Entente gérée par ND DE MESAGE

N° 46 : U17 : VERSOUD / DOMENE Entente gérée par VERSOUD

N° 47 : U10/U11 : VERSOUD / DOMENE

Entente gérée par VERSOUD pour les U11 et DOMENE pour les U10

RAPPEL EXEMPLES DE RESERVES

1. Je soussigné	licence n°	capitaine de l'équipe de pour les équipes de jeunes) fait toute oueurs) de l'équipe de	
ne présentant pas de	e licence : inscrire le nom du jou	ueur ou des joueurs.	
Je soussigné (ou M sur la participation et/ou la q ne présentant pas de	licence n° _ dirigeant licence n° ualification de l'ensemble des jo e licence.	capitaine de l'équipe de pour les équipes de jeunes) fait toute oueurs de l'équipe de	 : réserve
3. Je soussigné (ou M la participation au match de des joueurs.	licence n° _dirigeant licence n° plus de 6 joueurs titulaires d'un	capitaine de l'équipe de pour les équipes de jeunes) fait toute rés ne licence mutation du club de inscrire	e le nom
4. Je soussigné sur la participation au match	licence n° dirigeant licence n° de plus de 2 joueurs mutés ho	capitaine de l'équipe de pour les équipes de jeunes) fait toute ors période du club de inscrire le nom des j	réserve oueurs.
5. Je soussigné (ou M sur la participation à la renco	licence n° _ dirigeant licence n° ontre de plus de 3 joueurs ayant	capitaine de l'équipe de pour les équipes de jeunes) fait toute t fait plus de 5 matches avec la ou les équipes supe	réserve érieures.
réserve sur la participation à	ı la rencontre de l'ensemble des ntre officielle disputée par l'une	capitaine de l'équipe de pour les équipes de jeunes) fait t s joueurs du club de étant ent e des équipes supérieures de son club alors que ce	trés en
	FEUILLE DE MATC	H INFORMATISEE	
RESERVE TYPE JOUEURS Choisir dans type de réserve 1) Réserves autres sur		autres sur équipe recevante) :	
Apparait le libellé (Je motif suivant :	e soussigné Mr x, n° de licence.	e, capitaine du club de formule des réserves por	ur le
3) Il faudra écrire dans	le rectangle :		
« Participation de plus de tro	ois joueurs ayant joué plus de ci	cinq matchs avec la ou les équipes supérieures. »	



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

DECISIONS

N°1: DOMENE 2 / SEYSSINET 3 - SENIORS - 2ème DIVISION - POULE B - MATCH DU 18/09/2016.

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de SEYSSINET, pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club de DOMENE afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 26/09/2016.

Considérant que par décision en date du 01/06/2016, la Commission de Discipline a suspendu M. OGUEY Barthelemy, de 1 match de suspension, suite à 3 avertissements, décision applicable à compter du 06/06/2016. Considérant que ce joueur devait purger sa suspension le 18/09/2016.

Considérant qu'en application de l'art. 226.8 des R.G.de la FFF: « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».

Dit que le joueur OGUEY, ne pouvait participer à la rencontre.

Par ces motifs, la C.R. donne match perdu par pénalité au club de DOMENE pour en reporter le bénéfice au club de SEYSSINET.

Inflige une amende de 107€ au club de DOMENE pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige une suspension de 1 Match ferme au joueur OGUEY à compter du lundi 03/10/2016.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°2: VALLEE DU GUIERS / SASSENAGE - U19 - PROMOTION D'EXCELLENCE - MATCH DU 17/09/2016.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VALLEE DU GUIERS pour la dire recevable: (Licences joueurs)

Après vérification auprès du fichier de la LRAF, il s'avère que les joueurs

RODRIGUEZ Christophe, GALLO Valentin, MEGDICHE Bial, JEMILI Emine, HIDRI Yanis, LAFORET Mickaël, PERRIN Florian sont qualifiés à la date de la rencontre.

Par ce motif la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée, et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°10: TURCS VERPILLIERE / ST HILAIRE COTE - SENIORS - 2ème DIVISION - POULE D - MATCH DU 25/09/2016.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST HILAIRE COTE pour la dire recevable : (Licences joueurs)

Après vérification auprès du fichier de la LRAF, il s'avère que les 13 joueurs du club du club de LA VERPILLIERE sont qualifiés à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée, et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.



TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 15/09/2016.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 06/10/2016.

551011 BELLEDONNE GRESIVAUDAN

553080 TURCS DE MOIRANS

563927 MAHORAISE

580015 GUINEENS DE L'ISERE

581454 VOIRON MOIRANS

590249 FROGES

581535 L'ARBRE DE VIE

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT Jean Marc BOULORD 06.31.65.96.77 SECRETAIRE Jean CHAMBARD



TADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 7 octobre 2016 au dimanche 9 octobre 2016

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON) samedi 8 octobre 2016

Plateau U8/U9 GF38 à 14h00

dimanche 9 octobre 2016

Match Féminines U19 GF38/OLYMPIQUE MARSEILLE à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 8 octobre 2016

Plateau U11 FC MISTRAL à 10h30 Plateau U10 FC MISTRAL à 10h30 Match U17 FC MISTRAL/FC QUATRE MONTAGNES à 14h00

dimanche 9 octobre 2016

Match Féminines seniors à 11 FC MISTRAL/GF38 3 à 13h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL

(SYNTHE.)

samedi 8 octobre 2016

Plateau U11 AJAT VILLENEUVE à 10h30 Plateau U10/U11 AJAT VILLENEUVE à 10h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 8 octobre 2016

Match U13 FC2A 2/ECHIROLLES SURIEUX 2à 13h30 Match U15 FC2A/AS GRESIVAUDAN à 15h00 STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 8 octobre 2016

Plateau U8/U9 FC2A à 14h00 STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 8 octobre 2016

Plateau U11 GF38 à 10h30 Plateau U11 GF38 2 à 10h30 Match U13 GF38 2/FC CROLLES à 13h30 Match U13 GF38 /FC CROLLES 2 à 13h30 Match Excellence FC2A/ST MAURICE L'EXIL à 19h00



PV N° 311

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

dimanche 9 octobre 2016

Match U15 Elite GF38/LYON OLYMPIQUE RHONE à 13h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 8 octobre 2016

Plateau U8/U9 ASIEG à 10h30

Match U13 ASIEG/FC ECHIROLLES à 14h00

Match U13 ASIEG 2/ECHIROLLES SURIEUX à 14h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 8 octobre 2016

Plateau U8/U9 AS BAJATIERE à 10h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 8 octobre 2016

Match U15 ASIEG/FC ALLEVARD à 14h00

Match U17 FC2A/USVO à 16h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 8 octobre 2016

Match Féminines U18 GF38/EVIAN THONON à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 8 octobre 2016

Match U15 AS BAJATIERE/USVO 2 à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 8 octobre 2016

Match U13 US ABBAYE/AS MARTINEROIS 2 à 14h00 Match U13 US ABBAYE 2/OC EYBENS 6 à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL

(GAZON)

samedi 8 octobre 2016

Plateau U8/U9 US ABBAYE à 14h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN

SYNTHETIQUE

samedi 8 octobre 2016

Plateau U8/U9 USVO à 10h30 Plateau U10 USVO à 10h30

Match U15 USVO / FC 2 ROCHERS 2 à 14h00

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 27 septembre 2016

FORMATION MODULE U7

Attention Changement de date

Les Inscriptions sont ouvertes en ligne pour ce module reporté au 5 novembre à Balmes Nord Isère (St Chef). Attention, les stagiaires doivent obligatoirement être majeurs pour suivre cette formation.

DETECTION U14F/U15F

Le mercredi 5 Octobre à Apprieu ; Rendez-vous au stade d'Apprieu à 14h.

REUNION DE PRESENTATION DU LABEL JEUNES

Le jeudi 6 Octobre à 19h au District de l'Isère.

P.30



CERTIFICATION CFF1 DU 19 OCTOBRE

Liste des stagiaires convoqués

Nom	Prénom	Club d'inscription	
ABED	Hedy	A.S. SURIEUX ECHIROLLES	
ARU	Guillaume	ECHIROLLES FC	
AVELINE	Nicolas	CROLLES	
BERGEOT	Bénédicte	FOOT HANDICAP	
BIASIO	Denis	GF38	
BORDIER	Romain	VOREPPE	
COHARD	Yanis	F.C. D'ECHIROLLES	
COLSON	Romain	U.S. ST PAUL DE VARCES	
COLY	Olivier	USVO	
CUNHA GONCALVES PEREIRA	Paula	VAREZE	
DA QUINTA FERREIRA	Stéphane	O.ST MARCELLIN	
DAVREUX	Thibaut	JARRIE CHAMP	
DA SILVA	Johan	ECHIROLLES FC	
DEHAVAY	Ludovic	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.	
DELABAERE	Simon	FC CROLLES BERNIN	
DE OLIVEIRA AUGUSTO	Nuno	AJAT VILLENEUVE	
DJAGHBELOU	Mehdi	AJAT VILLENEUVE	
DROGO	Julien	CLAIX	
DUPUIS	Alexandre	MOS 3 RIVIERES	
ELEZAAR	Kemi	FC ECHIROLLES	
FERNANDES	Carlos	VEZERONCE	
FOROT	Damien	QUATRE MONTAGNES	
FREYCHET	Clément	ST CASSIEN	
GALLIEN	Arnaud	NIVOLAS	
GONCALVES	Brice	OC EYBENS	
GRATTARD	Cyril	CROLLES	
GUERBET	Clément	US ST PAUL DE VARCES	
HADJRI	Rojdi	VEZERONCE	
HAGLI	Georges	MANIVAL	
LLOPIS	Maxime	NIVOLAS	
LONG	Stéphane	AS MARTINEROIS	
LOPES	Kévin	US ST PAUL DE VARCES	
MARESCHAL	Loic	O.ST MARCELLIN	
MARRY	Jeremy	SUD ISERE	
MONON	Nicolas	JARRIE CHAMP	
MORELLO	Diego	SEYSSINET	
MOULAI (excusé)	Jonathan	AS SEREZIN DE LA TOUR	
PHILIPPE	Lucas	US ST PAUL DE VARCES	
POIRIER	Julien	VAREZE	
TOURE ABDOUL	Karim	US SASSENAGE	
VEZIEN	Alexandre	CLAIX	
WILLOT	Baptiste	RACHAIS	



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

FORMATION CFF2 du 24 au 27 OCTOBRE

Lieu: ARTAS

Nous vous informons que cette session de formation est complète.

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations



Réunion du 27/09/2016

Présents: A. Brault/L. Mazzoleni/ F. Agaci / G.Bouat/ J. Chambard / B.Buosi / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / C. Maugiron

U10 U10/U11 U 11

CATEGORIE U11

Poule H : enlever Vallée Hien et intégrer Charvieu

Poule F: intégrer Vallée Hien

Reventin : Pas de possibilité d'engager une équipe supplémentaire en U11

CATEGORIE U10

Poule K : Seyssins 1 prend la place de Rachais

Poule M : Pont de Claix prend la place de Jarrie Champ 2 GF38 Filles, Domène 1 et Domène 2 intègrent la poule M

Poule R : Nivolas filles intègre la poule

Poule S : Balmes Nord Isère et Charvieu Intègrent la Poule

CATEGORIE U10/U11

Poule V : POISAT est remplacé par ASIEG.

Poule V : Intégrer Jarrie 2

Poule Z : Izeaux remplace Oyeu et LCA FOOT prend la place de l'exempt

Poule 1 : Devient Poule AA St Siméon prend la place de LCA Poule 2 : Devient Poule AB Intégrer Vallée du Guiers 1 et 2 Poule 3 : Devient Poule AC Intégrer Crémieu, Charvieu et Ruy

Poule 4: Devient Poule AD

Responsable: MAUGIRON Claude 07 77 20 71 86



U13

Niveau 2 poule A : forfait général de PIERRE CHATEL

Niveau 3 poule D: Intégrer BOURG D'OISANS 1

Niveau 3 poule G: Intégrer VILLENEUVE, Supprimer SURIEUX 2 Niveau 3 poule N: intégrer CHIRENS 2, supprimer VOREPPE 2

Niveau 3 poule X: intégrer DEUX ROCHERS 5, FC2A 3, MARTINEROIS 4

Responsable: GUILLARD Daniel 06 87 34 22 88

U15 A 8

Après inscription de plusieurs équipes la commission décide d'organiser une première phase avec deux poules de six équipes, en match aller- retour

Poule A: BAJATIERE/ ST MARTIN URIAGE 2/GRESIVAUDAN2/SURE2/ CHIRENS 2/ EXEMPT

Poule B: BALMES NORD ISERE 3/VALLEE BLEUE 2/ CESSIEU/ DOLOMIEU 2/ FARAMANS/ ST CLAIROIS

Le calendrier sera consultable sur le site à partir de jeudi .Le début du championnat sera le 08/10/2016

Responsable: DAN MARCHAL tel: 0624792638

U15 A 11

Courriers: Balmes Nord Isère / Cessieu / Vallée bleue/ Seyssinet : lus et noté

Seyssinet : inscription d'une équipe IV, en 1° division, en attente d'un éventuel désistement

Poule A: supprimer GIERES 2 et mettre ECHIROLLES SURIEUX

Poule B: supprimer BAJATIERE 1 et mettre VILLENEUVE Supprimer ECHIROLLES SURIEUX et mettre GIERES 2

Responsable: DAN MARCHAL tel: 0624792638

U17

Courriers clubs: USVO, Mistral, Bourg d'Oisans, Isère Rhodanienne, Versoud, Domène, Moirans

Manival et Villeneuve : pour l'instant nous ne pouvons satisfaire à votre demande (inscription d'une équipe) Poule D : Isère Rhodanienne 2 intègre la poule en lieu et place de Charvieu 2 qui a déclaré forfait générale

Matchs reprogrammés à une date ultérieure :

Poule A: St Paul de Varces / Quatre Montagnes / Mistral / USVO /Bourg d'Oisans / Versoud

Poule B : Moirans / Gpt Sud Dauphiné 2 **Poule D** : Beaurepaire / Isère Rhodanienne 2

Responsable Bernard BUOSI

06/74/25/8594

U19

Courrier club: Sassenage

Les clubs de Promotion d'Excellence et 1er Division peuvent utiliser 3 joueurs U20 uniquement en championnat, aucun en Coupe de l'Isère et coupe repêchage

En Excellence aucun joueur U20 n'est autorisé

1er Division Poule A : Sassenage 2 intègre la poule en lieu et place de l'exempt

Matchs reprogrammés à une date ultérieure : Fontaine / Sassenage, St Quentin sur Isère / FC2A

Responsable Bernard BUOSI

06/74/25/85/94

SENIORS

1º Division A : Goncelin déclare forfait général

1º Division D: J2: Courrier de Vézeronce Huert 2 déclarant forfait pour cette rencontre

2° Division B : J2 : Vourey / Domène 2 du 25/09 : suite au décès d'un joueur de Domène la rencontre est reportée à une date ultérieure

J2: Seyssinet 3 / Versoud du 25/09. Courrier de Seyssinet déclarant forfait pour cette rencontre

3º Division A : J2 : Voreppe 2 / Turcs de Moirans. Courrier de Turcs de Moirans ne pouvant assurer la rencontre pour cause de mariage sans accord de report de Voreppe dans les délais, l'équipe de Turcs de Moirans est donc forfait pour ce match



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

4° division D : Incorporer Balmes Nord Isere 3.

Coupe de l'Isère 2eme Tour - Coupe Reserve et Challenges 1er Tour :

Les matchs sont à consulter sur le site.

SENIORS A 8

EXCELLENCE	PROMOTION D'EXCELLENCE			
Deux Rochers Fc 1	Deux Rochers Fc 3			
Eybens Oc 1	Fontaine Les Iles 1			
Jarrie champ Us 1	Martinerois As 1			
Mistral Grenoble 1	Poisat Am .C 1			
Tunisiens Smh 1	Quatre Montagnes Fc 1			
Villeneuve Aja 1	St Hilaire Touvet Fc 1			
Touvet Terrasse 1	St Martin Uriage Fc 1			
Deux Rochers Fc 2	St Paul Varces Us 1			
Usvo Grenoble 1	Tunisiens Smh 2			
St Hilaire du Touvet 1	Valmontoise Us 1			

Le championnat Foot à 8 débutera lorsque tous les clubs engagés seront à jour de leurs licences Minimum huit. Responsable foot à 8 Mohammed Hesni 0651734876

VETERANS

VEILITAITO					
Α	В	С	D	E	
Crossey	Ascol	Bouchage 1	Beauvoir	Beaurepaire	
Polienas	Batie Divisin	Bouchage 2	Mos 3 Rivières 2	Formafoot BV	
Asp Voiron	Bourbre	Cote St André	St Maurice L'exil 1	St Hilaire Cote	
Voreppe	Montferrat	Corbelin	St Maurice L'exil 2	St Simeon	
Chartreuse Guiers	Valondras	Creys Morestel	Vareze	Thodure	
Voiron -Moirans	St Geoire Valdaine	Vallée Du Guiers	Ent Foot Etang 1	Sillans 1	
Chirens	Chabons	Bas Bugey	Ent Foot Etang 2	Rives 1	
Murette 1	Vallée D'hien	Venerieu	Mos 3 Rivieres 1	La Murette 2	
Rives 2	Pontoise	Balme N Isere	Exempt	Moirans	

Les Championnats Vétérans débuteront lorsque tous les clubs engagés seront à jour de leurs licences Minimum

Responsable Vétérans Mohammed Hesni 0651734876

Les Co-Présidents L. Mazzoleni/ F. Agaci

Le Secrétaire J. Chambard



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION du 27 SEPTEMBRE 2016

Présents: M. GIROUD- GARAMPON, NARDIN, SABATINO, DA CUNHA VELOSO.

Excuses: Mrs. SERVE, FRANZIN, FARRAT.

Rectificatif: Mr SABATINO Joseph était présent à la réunion du 20 Septembre 2016.

LISTE DES ARBITRES N'AYANT PAS DE DEMANDE DE LICENCE, PAS DE DOSSIER MEDICAL EFFECTUE OU DOSSIER MEDICAL IMCOMPLET.

ARBITRES	CLUBS	Absence de demande de licence	Absence de dossier médical	Dossier médical imcomplet
AZIB Youris	Ac Seyssinet	Х		
BALTI Aykhel	Ac Seyssinet	X	X	
BEN HADJ SALEM Mohamed	Ac Seyssinet	X	X	
DEHMANI Monia	Ac Seyssinet	X		
ROSSOLIN Jérémy	Ac Seyssinet	X	X	
LATIRIS Jamal	Ac Seyssinet	X	X	
TRAORE Sadio	Ajat Villeneuve		X	
ZERIFI Karim	Ams Cheyssieu			X
BAYLE Maxence	Artas-Charantonnay		X	
CLEMENT Sylvain	Artas-Charantonnay			X
GRUCHET FRED Allan	As Martinérois	X	X	
KHEDDAOUI Yacine	As Pontcharra	X	X	
CABRIT Albert	Asjf Domene	X	X	
COIGNAC Thomas	Asjf Domene	X	X	
GHISOLFI Sébastien	Asjf Domene	X	X	
DELHOMME Valentin	Asl St Cassien	X	X	
GARBOGLIO Tom	Claix Foot	X	X	
LAMBERT Jessica	Cs Nivolas Vermelle	X	X	
LOGEZ Christophe	El Chateauvillain-Badinières	X	X	
VIAL Damien	Es Rachais	X	X	
GAGICA Endi	Fc 2A	X	X	
PASCAUD Ludovic	Fc Bourgoin Jallieu	X	Х	
NACIRI KHALIL Jawade	Fc Bourgoin-Jallieu	X	X	
BOUKHALFA Harone	Fc Bourgoin-Jallieu	Х	X	
GORTATANA Lucas	Fc Bourgoin-Jallieu	Х	X	
LALO Aboubaker	Fc Canton de Vinay			Х
DELPECH Marion	Fc Crolles Bernin			Х
SLAIMI Nassim	Fc Crolles-Bernin			X
OMIR Fouad	Independant			Χ



PV N° 311 **JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

MECHETTI Takieddine	Fc Echirolles		Х	
TOMASI Anthony	Fc Echirolles	Х	Х	
NGEUTSA Robert	Fc Echirolles	Х	Х	
MERIAH Karim	Fc Echirolles Surieux	Х	X	
GHAFIRI Abdelhak	Fc Isle d'Abeau	Х	X	
KHERRAF Nabil	Fc La Cote St André	Х	Х	
VANTHOURNOUT Florian	Fc La Cote St Andre	Х	Х	
CHRISTINI Mickael		X	X	
RHILANE Achraf	Fc Liers Fc Pont De Claix	X	X	
RAMADANI Rinor		X	X	
VANDENBULCKE Mickael	Fc Seyssins Fc St Geoire En valdaine	X	X	
SEIGLE Guillaume		X	X	
LOCOGE Benoit	Fc St Hilaire Du Rosier Fc St Paul de Varces	7	^	X
ZAMBITO Julien	Fc St Paul de Varces			X
VAZ Fernando	Fc St Quentin Sur Isère			X
LARABI Abdelkader	,			X
	Fc Tignieu-Jameyzieu	X	X	^
BRIARD Edwin	Fc Tour St Clair	X	X	
CHANDERIS Guillaume		X	X	
HALICI Huseyin	Fc Turcs De La Verpilliere			
CELIK Mehmet	Fc Turcs De La Verpilliere	X	X	
ERIC Véli	Fc Turcs De La Verpilliere		X	
TOK Yuksel	Fc Turcs De La Verpilliere	X	X	
BOIS Pierre-Yves	Fc Uni Foot 38	X	X	
GONNET Maxime	Fc Uni Foot 38	X	X	
GLEREAN Hugo	Fc Vallée du Guiers	X	X	
KHOUAJA Tahar	Fc Vallée Du Guiers			X
SMACHIA Fabrice	Fc Vareze			X
EVEN Martin	Fc Vareze	X	X	
MERIAH Souleimane	GF 38	X	X	
MAREY Arnaud	Independant	X	X	
LACHRAF Aadil	Independant	X	Х	
HERNANDEZ Armand	Ol Nord Dauphiné			Х
BALUNDA-DIBAZEYI Eric	Ol St Marcelin	X	X	
SECER Emre	Rives Sports	X	Χ	
LESNIER Marc	St Hilaire de La Cote	X	Χ	
BOURBIA Ramzi	Tunisiens Smh	X	Χ	
VILELA Georges	Uo Portugal	Х	Х	
DEVOT Bastien	Us Chatte	Х	Х	
	Us Corbelin	Х		
ANNE Angélika ANNE Thierry	Us Corbelin	X		
DUFOUR Joel	Us Corbelin	X	X	
DURSUN	Us Creys-Morestel	X	X	



GENTIL Clément	Us Dolomieu	Х	Х	
MONTMITONNET Julien	Us Dolomieu	Х	X	
HAMOU Ahmed	Us Jarrie Champ	Х		Х
DARBON-PEILLON William	Us Jarrie Champ		X	
PEREZ-GIRALDEZ Emanuelle	Us La Murette	X	X	
BEN FAISA Karim	Us Sassenage	X	X	
TEDESCO Sauveur	Us Sassenage	X	X	
AYARI Adel	Usvo			X
BOUBERIMA Mejid	Vie et Partage	X	X	
BENTALLAH Cherif	Vie et Partage	X	X	
PICON Léo	Vourey Sports	X	X	
ZEBBAR Younes	Futsal	X	X	

Le président Hervé GIROUD-GARAMPON Le secrétaire Florent NARDIN



CONVOCATION / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / UNAF AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Nous vous invitons à lire la convocation ci dessous, destinée aux adhérents de l'UNAF. Un transport en commun peut être envisagé, merci de signaler votre présence sur la boite mail de la section départementale de l'UNAF ISERE : unaf38@hotmail.com



Section Régionale
AUVERGNE/RHÔNE-ALPES

Villeurbanne, le 25 septembre 2016

Cet avis tient lieu de convocation pour l'Assemblée Générale du 5 novembre 2016

Chers ADHERENTS UNAF de la région AUVERGNE et de la région RHÔNE-ALPES,

vous n'êtes pas sans ignorer que, réforme territoriale oblige, nos Sections Régionales respectives doivent disparaître au profit d'une nouvelle Section Régionale regroupant les Sections Départementales de l'ensemble des départements suivants: 01-03-15-38-42-43-63-69-73-74-26-07

Pour constituer la gouvernance de cette nouvelle entité, après plusieurs réunions les délégations des 2 Sections Régionales et les différents Présidents des Sections Départementales ou leurs représentants, ont adopté le principe suivant :



PV N° 311 JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

Le nouveau Comité Directeur sera composé :

- De membres de Droit comprenant : les 11 Président(e)s de Sections Départementales, le (la) représentant(e) des arbitres au Comité Directeur de Ligue et le (la) Président(e) de la CRA, avec voix consultative
- De membres sur une liste bloquée sans panache ni rature élus par les voix portées par les Président(e)s de chaque SD ou leur représentant(e) (quota de voix définit en fonction des adhérents enregistrés au 31 MAI 2016 -1 voix pour 20 adhérents). Les candidatures individuelles de chacun des membres sur la liste devant être entérinées par le Comité Directeur des Sections Départementales.

Aussi nous vous informons que les Assemblées Générales dissolutives des anciennes Sections Régionales et celle constitutive de la nouvelle SR se tiendront le :



5 NOVEMBRE 2016 à ST ETIENNE à partir de 9h00 Salon privé du Stade Geoffroy Guichard, entrée principale rue de la Tour

DOMINIQUE LOPEZ Président SR AUVERGNE ANDRE DELIEUTRAZ Président SR RHÔNE-ALPES

PARTICIPATION ASSEMBLÉES GÉNÉRALES:

Chaque adhérent, à jour de cotisation pour la période en cours 2016-2017, désirant participer aux AG devra s'inscrire auprès de son Président de Section Départementale impérativement AVANT le 15 OCTOBRE dernier délai (soit par mail, soit par courrier) et indiquer également s'il participe au buffet servi vers 13h - 15€ max par personne.

Indiquer également si votre épouse ou ami(e) participe à cette matinée (une organisation sera prévue pour les épouses sur la matinée)

L'UNAF Isère j'adhère

Votre section départementale de l'Isère n'est pas seulement un soutien juridique (paiement des frais d'avocat...), elle est avant tout une véritable famille sportive rassemblant tous les arbitres de football en activité ou non.

Votre adhésion vous donne droit à des avantages incontournables.

Pour adhérer :

Il suffit de remplir la fiche adhésion UNAF ISERE : située sur le site du District de l'Isère de Football : rubrique « Arbitrage » - onglet « Documents » - onglet « UNAF 38 » et de la retourner à l'adresse suivante :

UNAF ISERE

District de l'Isère de Football 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 27 Septembre 2016

PRESIDENT: CHASSIGNEU GUY

<u>Membres Commission</u>: BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN TOUILLON JEAN FRANCOIS

<u>Infos Commission</u>: Pour la saison 2016/2017 vous pouvez joindre la commission Le lundi de 10h à 11h30.

CLASSEMENT INSTALLATIONS

Niveau 5: NOYAREY -Stade Municipal - NNI 382810101

CLASSEMENT GYMNASE

MOIRANS: LE VERGERON pour un classement en niveau FUTSAL4 (Toujours en attente des pièces demandées pour l'homologation)

Courrier reçu:

Club: AS SUSVILLE MATHEYSINE

Mairie: VILLEFONTAINE (documents pour clst éclairage)

Saint MARTIN – D'URIAGE (document pour clst éclairage)

Ligue: Pour visite gymnase Pablo Neruda à ST MARTIN D'HERES jeudi 29/09

